



CONSEIL RÉGIONAL  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DU BAS-SAINT-LAURENT

## Atelier pour la consolidation du réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent

### Aire protégée des Chic-Chocs – 2<sup>e</sup> atelier

Le 22 mai 2024 à 13h30 à Matane

## COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE

### Participants (24 personnes) :

Alain Lapierre, Groupe Lebel inc.  
Antoine Tasset, ZEC Cap-Chat  
Dan Gagnon, Réserve faunique de Matane (SÉPAQ)  
Daniel Bélanger, comité de protection des monts Chic-Chocs  
Daniel Potvin-Leduc, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
François Roy, Vertigo Aventures  
Guy Ahier, Uni-Vert région de Matane  
Jamal Kazi, Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du Bas-Saint-Laurent  
Jean-Claude Bouchard, comité de protection des monts Chic-Chocs  
Judes Côté, comité de protection des monts Chic-Chocs  
Louis Fradette, comité de protection des monts Chic-Chocs  
Manon Perreault, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Forêts)  
Margaret Kraenzel, comité de protection des monts Chic-Chocs  
Mia Larochelle, Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie  
Mike Roy, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Forêts)  
Mireille McGrath-Pompon, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Territoire)  
Myriam Vallée, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent  
Patrick Morin, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent  
Raphaële Terrail, Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent  
Sarah Granier, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (Faune)  
Tony Franceschini, Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent  
Valérie Charest, MRC La Matanie  
Xavier Morneau, Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent  
Yves Briand, Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie

### Représentants du CREBSL et du MELCCFP (4 personnes) :

Brigitte Saint-Amour, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent  
Marie-Hélène Langis, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent  
Marie-Josée Racine, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Zoë Ipiña, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

**Total de 28 personnes**

## Mot de bienvenue

Marie-Hélène Langis souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à l'atelier. Elle remercie ensuite les membres de l'équipe du CREBSL qui sont présents et le MELCCFP pour son aide financière qui permet la tenue des ateliers sur les aires protégées du Bas-Saint-Laurent.

## Présentation « Retour sur l'atelier de l'automne : forces, opportunités, défis et délimitation fine de l'aire protégée. Résumé des informations collectées. »

La présentation de Marie-Hélène Langis du CREBSL est disponible pour consultation. L'objectif de cette présentation était de valider les informations recueillies lors de l'atelier de l'automne. Voici les modifications demandées par les participants (les phrases en gras sont les nouvelles propositions de formulation qui remplacent celles de l'atelier de l'automne):

- Forces : Ajouter aigle royal dans les espèces menacées entre parenthèses, la notion des bassins versants et les activités montagnardes (pas seulement une opportunité, aussi une force) :  
**Territoire et paysages exceptionnels, richesse du patrimoine naturel : biodiversité importante, habitat d'espèces menacées (caribou de la Gaspésie, grive de Bicknell, garrot d'Islande, arlequin plongeur, aigle royal, etc.), paysages, vieilles forêts, refuges climatiques, écosystèmes distincts (hauts sommets).**  
**Tenir compte des bassins versants (point à ajouter).**  
**Haut lieu d'activités montagnardes (point à ajouter).**
- Opportunités : Faire attention aux contradictions (ex. protection versus mise en valeur). Modulation à faire?
- Défis : pas de modification demandée.

Marie-Hélène Langis rappelle qu'à l'automne, l'atelier sur la délimitation avait suscité de nombreux échanges et des divergences en raison d'une proposition d'agrandissement de l'aire protégée qui aurait pour effet de doubler la superficie de l'aire protégée. Elle explique que, depuis l'atelier de l'automne, des rencontres ont eu lieu entre différents partenaires afin de trouver une façon de faire qui convient à tous. L'objectif est de réaliser le mandat du CREBSL en consolidant le réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent dont l'aire protégée des Chic-Chocs tout en s'assurant que le projet du Comité de protection des monts Chic-Chocs (CPMCC) chemine.

L'atelier du printemps a pu se concentrer sur la délimitation de la Réserve de territoire aux fins d'aire protégée (RTFAP) proposée par le gouvernement. Pour le projet du CPMCC, les membres du comité ont rédigé un mémoire et l'ont remis au MELCCFP. Ce mémoire a été envoyé à tous les participants avant la tenue de l'atelier et du temps était alloué pour des questions si besoin. Les rencontres tenues jusqu'à maintenant au sujet de ce projet se sont conclues sur la pertinence de créer un comité pour développer une proposition consensuelle d'aire protégée ou d'agrandissement avec les principaux acteurs concernés.

Ce comité pourrait discuter de la délimitation et aussi, des statuts de protection à mettre en place. La mesure d'harmonisation des usages (MHU) des Chic-Chocs faisant partie du territoire touché, elle pourra faire partie intégrante des discussions.

Le projet du CPMCC aiderait à l'atteinte de 30 % de protection du territoire d'ici 2030 et pourrait être déposé dans le cadre de l'appel à projets. Cela amène des discussions sur les statuts de protection existants et ceux dont les critères restent à définir (ex. APUD et APIA<sup>1</sup>). Des propositions de projets peuvent être déposées au MELCCFP pour notamment les APUD. Cela peut représenter des opportunités. Zoë Ipiña mentionne que pour les APUD, il est question d'une protection stricte d'un minimum de 50 % du territoire avec un autre 50 % avec des activités à définir.

Mike Roy remercie pour la transparence des rencontres en sous-groupes, mais se questionne sur comment la région va s'y prendre avec l'appel à projets. Si une multitude de sous-groupes est créée, il va être difficile pour les intervenants de s'y retrouver et de participer. Patrick Morin précise que le CREBSL aimerait travailler l'appel à projets régionalement. Il sera important de prendre le temps de s'organiser et de regarder les projets avec une vue d'ensemble. Marie-Hélène Langis indique qu'idéalement la concertation aurait lieu en amont et non une fois les projets déposés via l'appel à projets. Tony Franceschini mentionne que les MRC veulent être impliquées davantage dans les démarches en cours pour les aires protégées. Les MRC veulent connaître les nouveaux types d'aires protégées et sont en attente d'un cadre pour l'appel à projets.

Zoë Ipiña informe les participants que les périodes d'information publique pour les sept aires protégées du Bas-Saint-Laurent auront finalement lieu au plus tôt au printemps 2025, car la rédaction du règlement sur les réserves de biodiversité a pris du retard.

### **Synthèse de l'atelier 1 (Temps d'échanges pour discuter d'enjeux spécifiques en lien avec le territoire - délimitation fine, demande d'agrandissement, éolien, acériculture, etc.)**

L'objectif de cet atelier était de finaliser les discussions entamées à l'automne 2023 en ce qui a trait à la délimitation fine de l'aire protégée, aux demandes d'agrandissement potentielles ainsi qu'en lien avec différents enjeux présents sur certains territoires (ex. développement éolien, acériculture, etc.). Lorsque possible, les discussions avaient lieu avec l'ensemble du groupe afin d'en arriver à un consensus auprès des participants. Lorsque le groupe était trop nombreux, quinze minutes de discussion avaient lieu en petits groupes avant de faire le retour en grand groupe. Dans ce cas, un représentant de chaque table a ensuite présenté la synthèse des discussions aux autres participants.

**Note importante : les représentants des ministères n'ont pas participé à l'atelier sur la délimitation fine de l'aire protégée.**

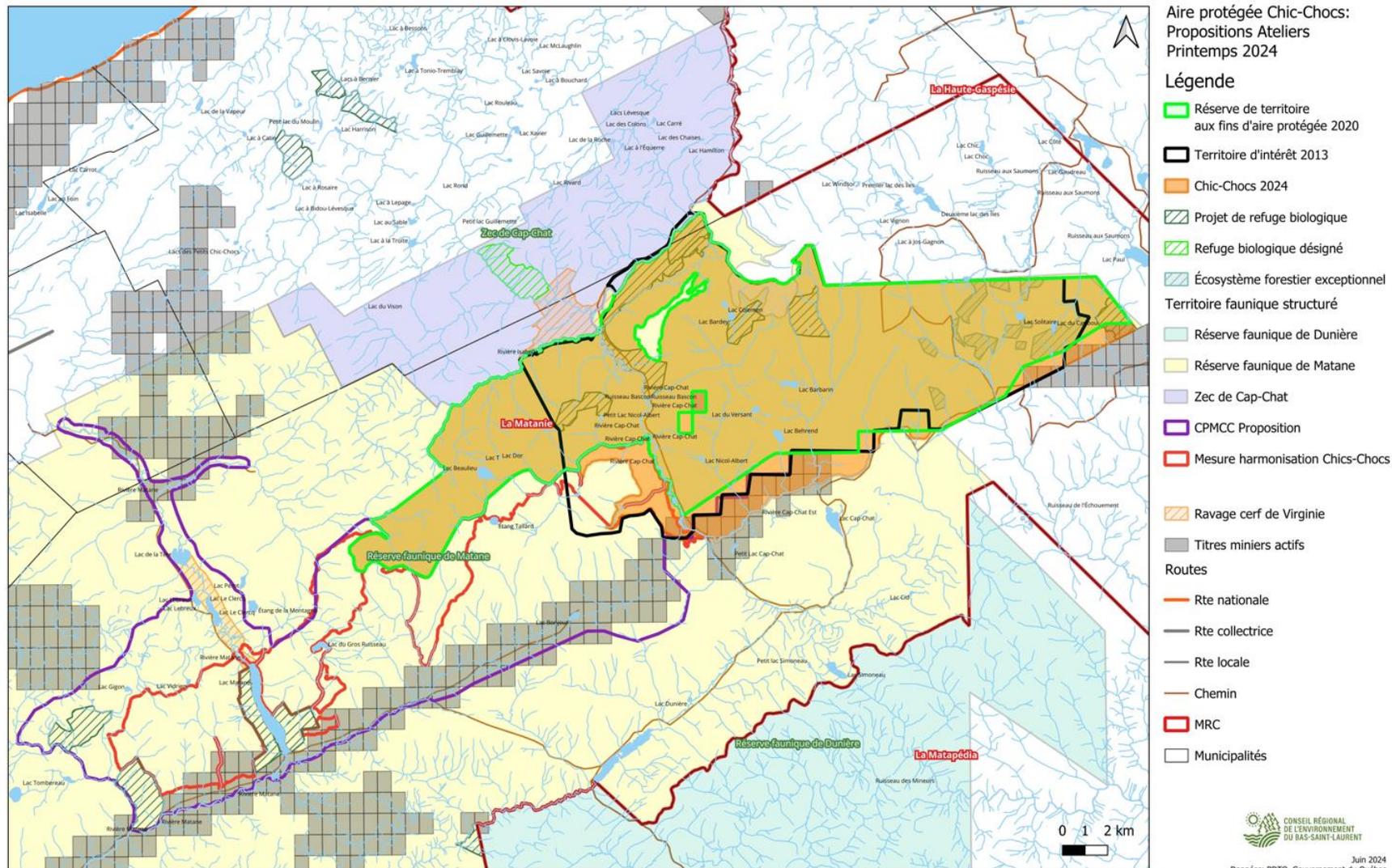
---

<sup>1</sup> Aire protégée d'utilisation durable (APUD) et aire protégée d'initiative autochtone (APIA)

Cet atelier a permis aux intervenants de se concentrer sur la délimitation fine de la RTFAP. Il a été convenu de :

- Inclure les deux titres miniers qui se trouvent au centre de l'aire protégée.
- Agrandir l'aire protégée jusqu'à la rivière Cap-Chat en réglant la problématique avec les titres miniers, suivre ensuite le ruisseau Wilson et finalement le chemin forestier.
- Agrandir l'aire protégée pour connecter avec le bloc Faribault (sud-est).
- Inclure les pentes fortes et agrandir en protégeant la rivière Cap-Chat Est en incluant la rive ouest et les milieux humides.

Carte montrant les résultats du 2<sup>e</sup> atelier sur la délimitation de l'aire protégée des Chic-Chocs.



## **Présentation « Résultats de l'atelier régional sur le toponyme et les objectifs de conservation »**

La présentation de Marie-Hélène Langis du CREBSL est disponible pour consultation. L'objectif de cette présentation était de valider les informations recueillies lors de l'atelier régional qui a eu lieu le 20 février 2024. Voici les modifications demandées par les participants (les phrases en gras sont les nouvelles propositions de formulation qui remplacent celles de l'atelier régional):

- Priorités de conservation : vieilles forêts et vieilles forêts boréales à séparer.  
Proposition de formulation : **Les vieilles forêts dont les vieilles forêts boréales.**
- Objectifs de conservation : ajouter toutes les espèces menacées dans la première ligne dont l'aigle royal :  
**Aire protégée pour le caribou de la Gaspésie, grive de Bicknell, aigle royal, garrot d'Islande, arlequin plongeur, etc.**

## **Présentation « Présentation des propositions d'objectifs de conservation de l'aire protégée »**

La présentation de Zoë Ipiña du MELCCFP est disponible pour consultation. Elle y présentait une proposition des objectifs de conservation à inclure dans le plan de conservation de l'aire protégée. Les participants étaient invités à bonifier/commenter cette proposition lors de l'atelier 2.

## **Synthèse de l'atelier 2 (Toponyme de l'aire protégée et objectifs de conservation à inclure dans le plan de conservation)**

Voici les informations recueillies sur le document de travail de l'atelier 2 en fonction des différentes questions qu'il contenait (les questions sont en gras). Pour les Chic-Chocs, il y avait deux tables et les informations recueillies ont été rassemblées ci-dessous.

### **Avez-vous des suggestions de nom pour l'aire protégée (toponyme)?**

- Il y a eu plusieurs propositions (Qualipou, Rochers escarpés, monts Chic-Chocs Ouest) pour finalement décider de garder Chic-Chocs ou monts Chic-Chocs.

### **Avez-vous des propositions d'objectifs de conservation à inclure au plan de conservation?**

- Protection des vieilles forêts, dont les vieilles forêts boréales.
- Protection de la biodiversité et des espèces menacées (fauniques et floristiques).
- Connectivité avec les autres aires protégées (table 1) / Maintenir une connectivité globale avec les autres aires protégées environnantes – corridors fonctionnels (table 2).
- Définir des corridors de connectivité et leur accorder une attention particulière.

- En bordure de la RTFAP, présence de zones tampons avec mesures d'atténuation.
- Pour la protection de la qualité de l'eau, des lacs et des rivières, ajouter une dimension portant sur le maintien des processus naturels et sur les fonctions écologiques associées aux milieux humides et hydriques.
- Inclure processus écologiques / dynamisme.
- Ajouter habitat du saumon.

**Avez-vous des propositions d'objectifs de mise en valeur à inclure au plan de conservation?**

- Mesures de gestion pour des espèces focales/parapluie ou emblématiques (saumon, martre, orignal, amphibiens, etc.)
- Diffusion du savoir autochtone?
- Production de cartes des zones qui sont naturellement propices aux activités hors-piste.
- Événement de sensibilisation / espèces menacées.

**Un zonage est-il souhaité? Un élément réglementaire spécifique à l'aire protégée est-il souhaité?<sup>2</sup>**

- Oui! Pour tenir compte des particularités régionales.
- Interdire l'utilisation des VHR hors-piste.
- Zonage récréatif (table 1) / gestion dynamique des activités de plein air selon mouvements des espèces sensibles (table 2).
- Zonage spécifique pour l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie (est/ouest).
- Protection des milieux sensibles (no-go zones), ex. milieux alpins, milieux humides rares/exceptionnels, habitats d'espèces menacées ou vulnérables (table 1) / oui, pour milieux très sensibles (table 2).

**Étapes à venir et mot de la fin**

Marie-Hélène Langis mentionne que le mandat du CREBSL avec le MELCCFP (tenue d'ateliers pour la consolidation du réseau d'aires protégées de la région) se termine prochainement. Tel que mentionné par Zoë Ipiña, le MELCCFP tiendra une période d'information publique par territoire au plus tôt au printemps 2025. Cette période d'information publique aura une durée minimale de 30 jours et le projet de plan de conservation pourra être consulté (incluant la carte de l'aire protégée).

Marie-Hélène Langis mentionne qu'en attendant un statut de protection permanent, les discussions peuvent se poursuivre en région en lien avec la mise sur pied de comités de conservation. Ces comités de conservation dépendent de la volonté du milieu en ce qui a trait à la gestion et la valorisation des aires protégées (ils ne sont pas obligatoires). Tout

---

<sup>2</sup> Dans tous les ateliers, ces questions ont permis de débiter les discussions sur le zonage et les éléments réglementaires spécifiques. Les points indiqués représentent donc des pistes de réflexion et de discussion à poursuivre avant d'aller de l'avant avec ces éléments.

au long des ateliers, cette volonté d'implication du milieu local et régional est ressortie très forte. Il est important de rappeler que le MELCCFP est le gestionnaire des aires protégées du Québec, mais qu'il cherche à établir des partenariats avec le milieu local. Du financement peut être disponible en ce sens (entente de trois ans).

Pour les Chic-Chocs, aucun acteur n'a levé la main pour la coordination du comité de conservation à venir lors des ateliers. Des discussions sont à prévoir, car le territoire touché est d'intérêt pour plusieurs acteurs du milieu.

Finalement, Marie-Hélène Langis remercie les participants et indique que l'ensemble des présentations de la journée (CRE et MELCCFP) sera envoyé aux participants rapidement. Un sondage d'appréciation fera également partie de cet envoi afin de recueillir les commentaires des participants. Elle rappelle aux participants qu'ils peuvent dès maintenant communiquer avec elle pour toute question et/ou commentaire. Elle fera le lien avec Zoë Ipiña lorsque nécessaire.

**Rédigé par Marie-Hélène Langis du CREBSL.**